



Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale
et du logement

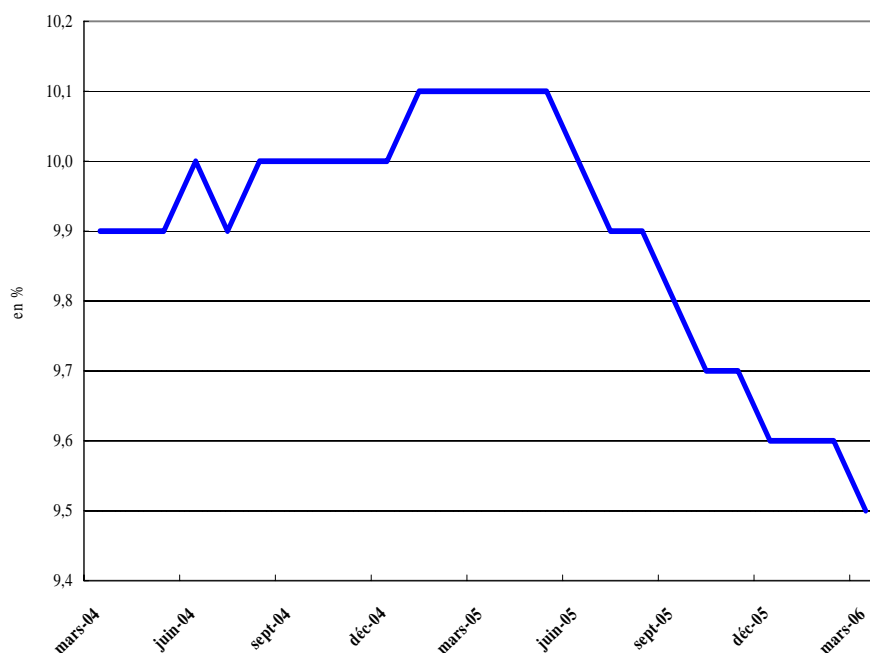
Mise en œuvre du Plan de cohésion sociale

1. Volet Emploi du Plan de Cohésion Sociale

UNE MOBILISATION SANS PRECEDENT EN FAVEUR DE L'EMPLOI

→ Une évolution positive de l'emploi depuis mars 2005, qui coïncide avec la montée en puissance du plan de cohésion sociale.

Taux de chômage en France au sens du BIT depuis mars 2004



MODERNISER LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

...EN FEDERANT TOUS LES ACTEURS

Depuis la loi de programmation pour la cohésion sociale, l'amélioration du fonctionnement du marché du travail a été un élément essentiel de l'action du ministère. Elle repose sur 3 axes essentiels:

1. Un renforcement considérable de l'accompagnement des demandeurs d'emploi

Après les opérations de grande envergure menée par l'ANPE au cours de l'année 2005 (plan jeunes et plan ASS notamment qui ont consisté à recevoir systématiquement ces catégories de publics afin de trouver des solutions adaptées, vers l'emploi marchand, vers l'emploi non marchand ou vers la formation), **la mise en place progressive du suivi mensuel personnalisé depuis le 1^{er} janvier 2006 bouleverse profondément les pratiques en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi.**

Le suivi mensuel personnalisé comprend :

- un entretien personnalisé par mois au lieu de un tous les six mois ;
- un suivi et un appui personnalisé par un conseiller référent unique.

2. Le rapprochement Etat-Unédic-ANPE

Le rapprochement Etat-Unédic-ANPE s'effectue dans le cadre de **la convention tripartite Etat-ANPE-Unédic, qui sera signée le 5 mai prochain.**

Elle va permettre de mettre en œuvre de nouvelles modalités d'accompagnement des demandeurs d'emploi, avec un triple objectif :

- simplifier les démarches des demandeurs d'emploi ;
- dynamiser la recherche d'emploi ;
- optimiser le service rendu aux demandeurs d'emploi et aux entreprises.

Cela se traduit de manière très concrète pour les demandeurs d'emploi :

- **Mise en place d'un guichet unique par région** fixé dès la fin de cette année. Le dossier unique permettra une meilleure connaissance du demandeur d'emploi, chaque partenaire ayant accès à l'ensemble du dossier ;
- **Réduction des délais entre les entretiens à l'Assédic et à l'ANPE** : 8 jours au maximum dès juillet 2006 et 5 jours en juillet 2007 ;
- **Elaboration d'un diagnostic de la distance à l'emploi du demandeur d'emploi.** Il permettra ensuite d'orienter tout de suite la personne vers le parcours d'accompagnement qui sera le plus adapté.

3. Les Maisons de l'emploi

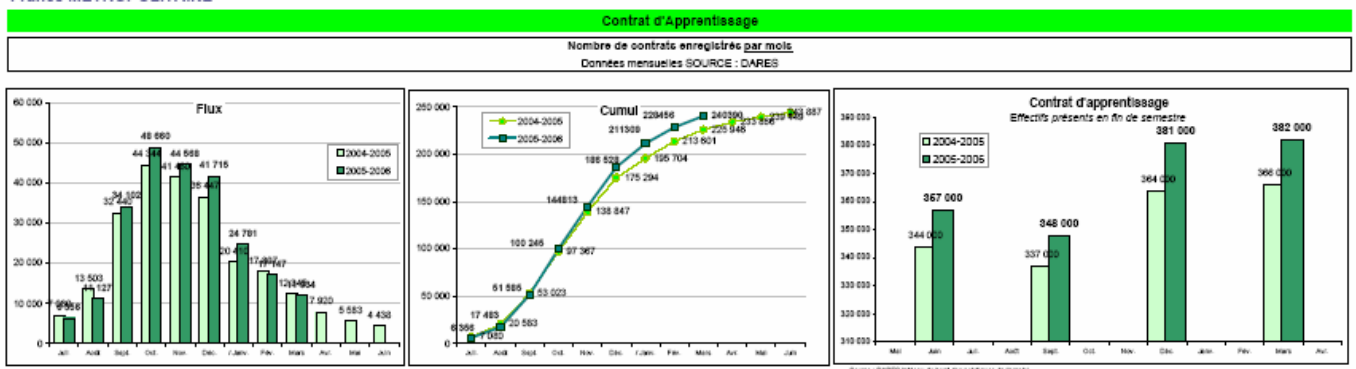
Les Maisons de l'emploi ont vocation à rassembler en un même lieu le service public de l'emploi (Etat, Unédic, ANPE) et de multiples partenaires (collectivités territoriales, AFPA, missions locales, organismes consulaires...) pour mieux anticiper et répondre aux besoins de recrutement.

- A ce jour, **158** projets ont été labellisés.
- Et fin 2006, ce sont **200** Maisons de l'emploi qui seront opérationnelles.
- L'objectif de **300** Maisons de l'emploi nécessaires pour mailler l'ensemble du territoire national sera donc atteint **d'ici fin 2007**.

LE RENFORCEMENT DE LA FORMATION EN ALTERNANCE

1. L'apprentissage : passeport pour l'emploi

Après une année 2005 record (255 000 entrées contre 241 000 en 2004), les entrées en apprentissage continuent à progresser de +6,3 % au 1er trimestre 2006 par rapport à 2005. Fin mars, on compte 382 000 apprentis contre 366 000 un an plus tôt.



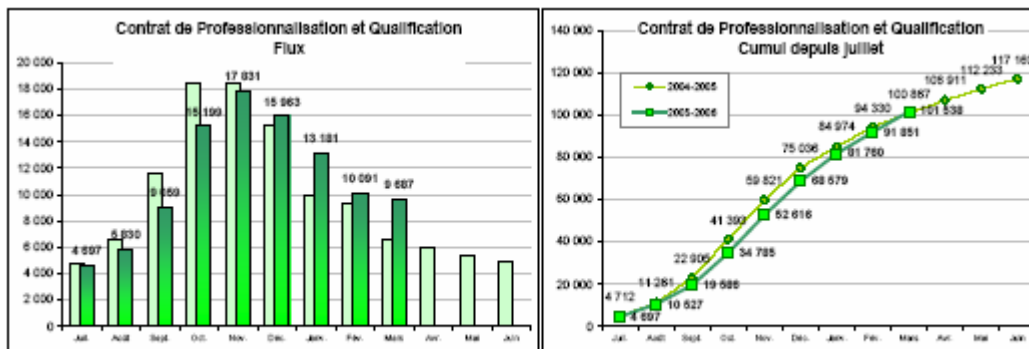
Ce développement majeur de l'apprentissage est appelé à se renforcer grâce à l'action des régions aidées en cela par le fonds de modernisation de l'apprentissage (FDMA) initié en 2005. Le développement de l'apprentissage va se poursuivre en 2006 selon deux axes forts :

- le **développement de l'apprentissage dans les grandes entreprises**.
Actuellement les apprentis représentent 0,5 % des effectifs des entreprises de plus de 250 salariés, contre 3,8% dans les entreprises de moins de 50 salariés.
- le **développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur**.
Les régions sont invitées à s'associer à l'objectif de création d'un CFA par université, afin d'atteindre l'objectif de **100 000** apprentis dans le supérieur d'ici 2010.

2. La montée en charge du contrat de professionnalisation

Après une année 2005 de montée en charge progressive, le contrat de professionnalisation s'est totalement substitué aux anciens contrats de qualifications et enregistre d'excellents résultats, nettement supérieurs à ceux de l'an passé.

→ Depuis le début de l'année, **28.984** contrats de professionnalisation ont été conclus au bénéfice de jeunes de moins de 26 ans.



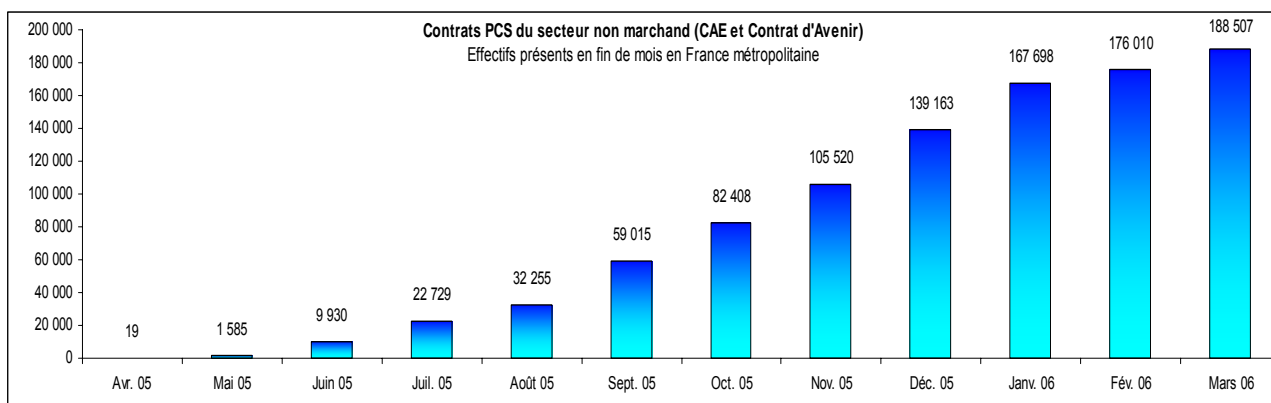
NB : Ont été ajoutés aux CP 2005 les CQ et CQA 2004 enregistrés en 2005 pour permettre la comparaison des séries.

LES CONTRATS DANS LE SECTEUR NON MARCHAND

Les contrats aidés du secteur non marchand (contrat d'avenir et contrat d'accompagnement dans l'emploi) constituent un véritable effet de levier pour lutter contre le chômage de longue durée et réinsérer durablement les publics les plus éloignés de l'emploi.

Cette politique repose sur l'analyse développée dans le plan de cohésion sociale : remettre dans l'emploi ceux qui n'ont pas la capacité d'accéder directement à l'emploi marchand du fait de circonstances particulières (accident de la vie, longue période d'inactivité...).

Il s'agit de véritables contrats de travail auxquels sont associés l'ensemble des droits sociaux à la différence des CES/CEC.



L'EFFORT D'ACCOMPAGNEMENT DES LICENCIÉS ECONOMIQUES

1. La convention de reclassement personnalisé

Instauré par le plan de cohésion sociale, la convention de reclassement personnalisé, d'une durée de 8 mois, a pour objet de **permettre aux salariés licenciés pour motif économique de bénéficier, après la rupture de leur contrat de travail, d'un ensemble de mesures permettant un reclassement accéléré.**

- accompagnement personnalisé renforcé en vue d'un reclassement rapide ;
- d'une allocation spécifique de reclassement versée pendant une période de 8 mois.

La montée en charge du dispositif est réelle, avec un rythme d'entrées mensuelles en augmentation. Il dépasse 5000 entrées par mois depuis le mois d'octobre 2005. Au 31 février 2006, le nombre d'adhésions à la CRP s'élevait à plus de 42 000 personnes. 31 705 personnes étaient encore dans le dispositif.

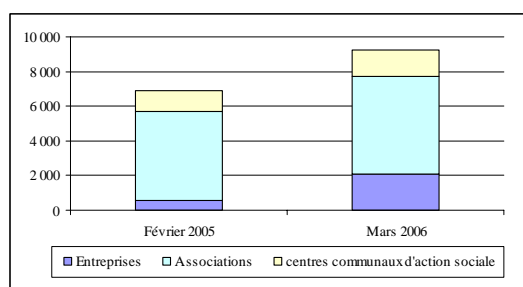
- **10.295** personnes sont d'ores et déjà sorties du dispositif, ce qui correspond bien à sa vocation d'accélération du retour vers l'emploi.
- La CRP est désormais complétée par le contrat de transition professionnelle expérimenté sur **7 bassins d'emploi depuis le 24 avril.**

LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES A LA PERSONNE, UN SECTEUR PORTEUR ET CREATEUR D'EMPLOIS

Le plan des services à la personne a été lancé en février 2006 avec promulgation de la loi en juillet 2006. L'objectif est de parvenir à 500.000 créations d'emploi en 3 ans, en doublant les créations actuelles du secteur (70.000 créations nettes annuelles).

On constate dès à présent un fort dynamisme du secteur avec une progression très forte du nombre d'entreprises et d'associations agréées pour les services à la personne :

- **+34%** depuis février 2005 : passage de 6.900 structures à 9.240.
Une telle évolution ne peut être sans conséquences très positives sur l'emploi.



Le plan des services à la personne contribue ainsi à amplifier la **progression de l'emploi dans le secteur des services** (+97 700 postes en 2005).

2.

Volet logement du Plan de Cohésion Sociale

La progression récente de l'emploi salarié s'est avérée particulièrement forte dans le secteur de la construction :

- + **80 102** logements sociaux financés en 2005.
- + **412.000** mises en chantier sur les 12 derniers mois (niveau historique)
- + **520.000** permis de construire délivrés sur les 12 derniers mois
- **37 400** créations nettes d'emploi salarié en 2005 d'après l'Insee (soit une hausse de +2,9% sur l'année). Cette progression est corrélée par la **relance de l'activité dans le bâtiment et dans le secteur du logement social** organisé par le plan de cohésion sociale

Nombre de logements mis en chantier depuis 10 ans

